Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260710-2026_57-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 2 juillet 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, S. PERON, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
H. SIVINIANT, procuration à E. PENVEN
O. LEMESLE ; procuration à L. FÉGAR
A. RONDEAU, procuration à S. PERON,
N. COQUILLON, procuration à J. COQUILLON,

Absents : B. GOURHANT

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	26

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Madame Kristel MARIE

1. FINANCES

E. Convention de location minibus été 2026 — 2026-57

Exposé des faits : M. le maire rappelle qu'une animatrice socioculturelle a été recruté sur les mois de juin et juillet notamment dans le cadre du lancement d'un nouveau projet jeunesse à destination des 12-17 ans. A ce titre la commune de Ploubezre organisera entre le 15 et le 29 juillet prochains, plusieurs sorties et activités favorisant la découverte, le lien social et l'ouverture culturelle des jeunes du territoire.
Afin d'assurer les déplacements nécessaires à ces activités, il a été sollicité la location d'un véhicule 9 place auprès du club de Football de Rospez dont la convention est en annexe pour la période entière.

Ce projet étant en phase de démarrage, aucun budget spécifique n'est actuellement consacré aux transports.

La convention propose le prêt du véhicule au tarif de 20 € sur la période.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

VALIDER cette proposition et

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260710-2026_57-DE

AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention en annexe et de signer toute pièce afférente à ce dossier et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

À Ploubezre, le vendredi 10 juillet 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

Le secrétaire,

Kristel MARIE

2026-57